

# Immigration de masse: conséquences du oui à la votation du 9 février 2014



L'Union maraîchère suisse (UMS) analyse les conséquences que pourraient avoir l'initiative contre l'immigration de masse. Pour les entreprises maraîchères, il restera primordial de pouvoir continuer à recruter des collaborateurs étrangers sans bureaucratie inutile à l'avenir.

Pascal Toffel, Directeur de l'UMS

L'agriculture suisse emploie environ 30 000 travailleurs étrangers. Ce chiffre n'a que très peu évolué au cours des dix dernières années, ce qui signifie que le secteur agricole suisse n'est en aucun cas «responsable» de l'augmentation de la population étrangère en Suisse. Comme dans tous les pays de l'Union européenne, l'agriculture et en particulier le secteur des cultures spéciales ne trouvent pas de main-d'œuvre indigène et emploient ainsi une majorité de travailleurs étrangers.

## 30 000 emplois dans l'agriculture suisse

Les cultures spéciales et en particulier la branche maraîchère exigent beaucoup de travail manuel. Comme le démontre le tableau ci-après, une partie non négligeable des 30 000 employés étrangers travaillent dans la culture maraîchère. Ces travailleurs sont, pour la plupart, au bénéfice d'un permis de séjour d'une durée limitée à moins d'une année, ce qui signifie qu'ils retournent dans leur pays d'origine et ne s'établissent pas à long terme en Suisse. L'agriculture suisse contribue ainsi à la

création de plus-value dans les régions rurales en offrant des places de travail.

## Revendications de l'UMS

L'UMS collabore au sein d'un groupe de travail de l'Union suisse des paysans (USP) afin de définir les besoins de l'agriculture et plus particulièrement ceux des exploitations maraîchères. Les revendications les plus importantes sont:

- Contingents (permis L et B) suffisamment importants pour le secteur agricole.
- Etablissement de contingents par branche (ex : agriculture, tourisme, construction, etc.).
- Priorité à la main-d'œuvre indigène uniquement pour les permis de longue durée et non pour les permis L.
- Procédure facilitée pour transformer un permis de courte durée en permis L ainsi que pour le renouvellement d'un permis L.
- Revendication des besoins spécifiques afin que les exploitations maraîchères puissent recruter des collaborateurs qualifiés.

## Agenda politique

L'initiative doit être mise en œuvre en l'espace de trois ans, à savoir d'ici à février 2017. Actuellement, plusieurs groupes d'experts élaborent différents modèles pour la mise en application du texte adopté par le peuple suisse. Le Conseil fédéral proposera d'ici à l'été 2014 un projet de loi. L'UMS et l'USP suivront attentivement les débats et se manifesteront si besoin auprès des politiciens proches de l'agriculture. ■

## Besoins en main-d'œuvre étrangère de l'agriculture suisse\*

	Permis L (< 4 mois)	Permis L (< 1 année)	Permis B et C	Autres (frontaliers)	Total
Culture maraîchère	1 000	3 500	2 000	1 000	7 500
Secteurs fruits, vins, et tabac	12 000	5 000	1 500	500	19 000
Autres (ex: économie alpestre)	2 000		1 500		3 500
Total agriculture	15 000	10 000	3 500	1 500	30 000

\*sondage effectué dans toutes les branches au printemps 2014.

La branche maraîchère suisse ne peut pas se passer de collaborateurs étrangers pour les récoltes. ep